

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Sébastien GAUTHEY
Secrétaire : Cathy SIEGENTHALER

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 3 septembre 2020 à 20h05

Le Président rappelle qu'il faut être assermenté pour pouvoir prendre part aux décisions du Conseil. Il remercie Monsieur Reymond de l'Omnibus, pour sa présence.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est validé comme suit :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2019, joint à la présente convocation
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard pour le samedi 29 août 2020)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 01/2020 Comptes 2019
6. Préavis 02/2020 Arrêté d'imposition 2021
7. Préavis 03/2020 Crédit d'investissement de 20'000.- pour l'aménagement de la déchetterie
8. Election du Bureau
9. Divers

L'ordre du jour est accepté par le Conseil.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 59 membres sont présents, 20 sont excusés et 11 sont absents. Le quorum de 30 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2019

Aucune modification n'est demandée.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est accepté par 57 voix, 1 abstention, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente 1 nouvelle membre : Sylvie Faessler

4. a) Lettres et pétitions

Le Président n'a pas reçu de lettres ni de pétitions.

b) Communications de la Municipalité

André Roch, Syndic, informe que les comptes seront présentés sur papier, la lecture au beamer étant compliquée au vu de la situation. La séance a lieu à la Grande-Salle en raison des mesures COVID.

Le 9 novembre à 20h15 devrait avoir lieu le Road Movie. La société se déplace dans 35 villages en Suisse pour présenter des films. Le film "Milieu de l'Horizon" devrait être diffusé à la grande-salle. L'après-midi des petits films pour les enfants seront présentés. L'entrée est gratuite.

Il rappelle qu'on peut s'inscrire pour l'inauguration de Bulande. L'inscription est obligatoire en raison des mesures COVID.

Bernard Bovet, Municipal, informe que l'enquête est en cours pour le projet de la Place. Le dossier est disponible au bureau communal. Les soumissions sont lancées, au marché public pour les gros œuvres et par invitation pour les travaux de sanitaire et l'éclairage.

L'an dernier, le projet pour le stationnement avait été présenté et refusé. Depuis, ils ont demandé des devis à plusieurs entreprises. C'est en cours.

Concernant la déviation actuelle de Pompaples, ça rend le trafic conséquent pour notre village, surtout dans la Cherreyres. Ils se sont renseignés au service des routes quelles mesures étaient possibles. Une possibilité est de placer un panneau "riverains autorisés" mais le Canton doit encore donner son aval. Huguette Bovet s'est amusée à calculer le nombre de voitures et bus passant entre 17h30 et 18h30. Il y a 45 véhicules par 15 minutes. Elle se soucie des gens qui n'osent plus sortir, principalement les enfants et les personnes âgées ainsi que des vendanges qui s'approchent. Jean-Jacques Monnier relève que l'intersection entre la route de Pompaples et la rue du Vignoble, en face de chez lui est dangereuse. Les automobilistes coupent régulièrement la route. Philippe Glayre avance que le problème n'est pas uniquement le nombre de véhicules mais le fait que ce sont des gens qui ne connaissent pas le village et qui roulent trop vite. Il faut très rapidement ralentir le trafic afin d'éviter un accident et ne pas attendre l'aval du Canton pour prendre des mesures. Il demande à la Municipalité qu'est-ce qu'elle entend entreprendre. Nicolas Bovet rappelle que les 3.5 tonnes sont interdits dans la Cherreyres. Il faudrait au moins faire respecter cela et peut-être faire venir la gendarmerie pour faire des contrôles.

Jean-Yves Brechbühl, Municipal, rappelle qu'une somme de CHF 60000.- avait été mise au budget en 2018 pour 2019, pour refaire le chauffage du collège. Les travaux n'ont pas été exécutés car il leur a semblé plus raisonnable de faire une étude du bâtiment au préalable. Le bureau Duvillars a fait une étude complète du bâtiment ainsi qu'un état actuel du collège. Un projet vient de leur être soumis et va être examiné. La Municipalité va essayer de faire un projet à présenter au prochain Conseil. Les travaux sont urgents car la citerne n'est plus aux normes.

Charles Monnier demande s'il a été étudié de faire un chauffage groupé avec la grande-salle.

Jean-Yves Brechbühl, Municipal, répond que c'était leur projet. Le problème vient du budget car si un chauffage commun est fait, il y aura lieu d'isoler la grande-salle en plus du collège. Ils avaient également pensé inclure la rue de la Gare 2 au projet. Ça dépendra du budget accepté par le Conseil et l'idée énergétique que la Commune souhaite.

5. Comptes 2019

André Roch, Syndic, lit le préavis municipal concernant les comptes 2019.

Revenus - Totalisent CHF 2739463.33. Le Budget prévoyait CHF 2532589.05. Le supplément de CHF 206873.83 provient de : impôts perçus et non budgétisés - encaissement du bois de feu

supplémentaire - fond de réserve du collège n'a pas été utilisé - fond de réserve du réseaux d'égouts a été prélevé pour l'équilibre des comptes - budget pour le retour de péréquation pour la facture sociale n'est plus valable en raison de la forte hausse des revenus fiscaux - diminution du subside encaissé des services industriels en relation avec les travaux facturés - prélèvement sur fond de réserve n'a pas pu se faire créant un déséquilibre du service des eaux. **Charges** - Totalisent CHF 2601818.36. Le budget prévoyait CHF 2497199.00. Le supplément de CHF 104619.36 vient de : facture juridique pour un litige Grande-Salle - nouvelle imprimante - des frais supplémentaires administratifs - paiement complémentaire sur le fond de péréquation 2018 et provisionnement pour 2019 - changement de la chaudière du collège budgétisé mais pas encore changée - aménagement de l'UAPE et divers travaux d'entretien du collège - honoraires pour établir un bilan de l'état du bâtiment du collège - changement de chaudière à la Ruelle de la Dîme 1 - frais générés pour les infrastructures (routes) de Bulande - le tracteur a passé l'expertise - expertise des routes d'Orbe et Pompaples - vase de compensation de la STEP a été changé - changement de conduites d'eau et fouilles dans la zone Bulande - budget alloué à l'ouverture de l'UAPE n'a pas été dépensé. Les autres différences en charges et revenus sont des opérations comptables sous forme d'amortissement budgétaires, de quelques attributions et prélèvements aux fonds de réserve et imputations internes. Marge d'autofinancement de CHF 280135.53.

Récapitulatif :

Revenus	CHF 2739.463.33
Charges	CHF 2601818.36
Excédent	CHF 137644.90
Résultat net effectif	CHF 184924.97 (après ajout des amortissements et attributions complémentaires)
Capacité d'autofinancement	CHF 280135.53 (après ajout des amortissements minimums et attributions obligatoires d'équilibre)

Un emprunt à long terme de CHF 1900000.00 souscrits en 2019 pour financer les travaux de la zone Bulande s'ajoute aux emprunts existants pour un total de CHF 3542350.00.

Le capital au 31.12.19 était de CHF 2124085.44. Il était de CHF 1986440.47 fin 2018 auxquels s'ajoute l'excédent de produits du compte de fonctionnement de l'exercice 2019 de CHF 137644.90, soit un total de CHF 2124085.44.

La Municipalité invite le Conseil à accepter les comptes 2019 tels que présentés.

Bernard Gauthey, membre de la Commission Gestion et Finance, remplace au pied levé le rapporteur, absent au Conseil. Il présente le rapport de la Commission de Gestion et Finances suite à leur séance du 8 juin en présence de Bernard Gauthey, Philippe Glayre, Jean-Christophe Liebeskind, Philippe Monnier, Muriel Morel et Philippe Porret. Danielle Baudat est excusée.

Le Syndic André Roch, les Municipaux Messieurs Reynold Michel et Bernard Bovet, ainsi que la boursière Isabelle Lavenex se sont rendus disponibles le 25 juin pour apporter des renseignements. Jean-Yves Brechbühl et Carine Gigandet étaient excusés.

Le rapport se base sur l'examen des comptes 2019 comparés au budget 2019 et aux comptes 2018 ainsi qu'au bilan 2019 comparé au bilan 2018.

Les points suivants sont relevés :

- Des comptes 2019 résultent un excédent de CHF 137644.97 alors que le budget tablait sur un excédent de CHF 35390.50.

- Cet excédent consiste en des revenus supplémentaires de CHF 206873.83 dont des droits de succession et de donation pour CHF 113910.00.
- Les emprunts totalisent CHF 3542350.00 ce qui représente environ CHF 6000.-- par habitant.
- Il résulte une capacité d'autofinancement de CHF 280135.53.
- Les comptes sont clairement présentés et assortis d'explications qui améliorent la transparence
- il s'agit d'une bonne année

Commentaires apportés par la Commission :

- Poste 352.480.0, prélèvement au fonds de réserve de CHF 30000 pour l'entretien du collège prévu au budget 2019 n'a pas été utilisé
- Poste 357.330.31, amortissement supplémentaire du patrimoine financier de CHF 50000.00 en vue de la rénovation du chauffage a été porté en compte en 2019.
- Poste 460.481.1, prélèvement au fonds de réserve d'entretien de CHF 10500.00 pour l'entretien du réseau d'égouts.
- Poste 71.318.11, le poste de CHF 40000.00 prévu pour l'UAPE au budget 2019 n'a pas été utilisé en raison des mesures sanitaires résultant du COVID qui en a empêché l'ouverture.
- Poste 72, prévoyance sociale cantonale présente d'importantes variations. La facture sociale dépend de la péréquation, de sorte que les chiffres sont souvent décalés. Vu qu'en 2018, les recettes fiscales étaient en augmentation, la facture sociale avait été surestimée, ce qui explique le solde positif 2018 de CHF 9242.00 qui a été inscrite en négatif dans les charges 2019 ayant excédé le budget. Provision de CHF 26632.0 a été mise en compte (72.351.02).

La commission propose au Conseil d'accepter les comptes 2019 tels que présentés.

André Roch, Syndic, a deux remarques sur le rapport de la Commission. Au point 357.330.31, l'amortissement supplémentaire ne concerne pas le collège mais la rue de la Gare 2 et l'ouverture de l'UAPE n'a pas été retardée en raison du COVID mais parce que les travaux n'étaient pas terminés. Le Covid ne sévissait pas encore à cette époque.

Charles Monnier demande comment le rapport va être corrigé. **Le Président** répond que la correction figurera au PV.

Charles Monnier demande si un comparatif a été fait sur les 10 dernières années pour le poste Successions et Donations. **André Roch, Syndic**, répond qu'en 2018, il y a eu des successions exceptionnelles qui sont également survenues en 2019. Les années précédentes, le montant moyen était de CHF 30000.00. C'est la raison de la différence avec le budget.

Jean-Yves Brechbühl, Municipal, corrige le rapport de la Commission. Il était présent le 25 juin.

Il n'y a pas de remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous les comptes 2019 tels que présentés par la Municipalité ?

Pour: 58

Contre: 0

Abstentions: 1

Les comptes 2019 sont acceptés.

6. Arrêté d'imposition 2021

André Roch, Syndic, lit le préavis 02/2020. L'arrêté d'imposition en vigueur, adopté par le Conseil le 29.10.2019 arrivera à échéance le 31.12.2020. Il faut le renouveler. Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux, les arrêtés d'imposition doivent être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat après avoir été adoptés par les Conseils Généraux. Le dernier délai accordé aux communes est fixé au 30.10.2020. Le nouveau taux d'imposition réduit de 2 points pour l'année 2020 ne montre pas encore les effets sur les résultats de la commune mais aux vus de la situation stable et régulière des finances communales, la Municipalité propose au Conseil général de reconduire le taux d'imposition à 71% de l'impôt cantonal sans modification par rapport à 2020.

Philippe Glayre, membre de la Commission de Gestion et Finance remplace au pied levé le rapporteur, absent au Conseil. Il présente le rapport de la commission de Gestion et Finances suite à leur séance du 8 juin en présence de Bernard Gauthey, Philippe Glayre, Jean-Christophe Liebeskind, Philippe Monnier, Muriel Morel et Philippe Porret. Danielle Baudat est excusée.

Le Syndic André Roch, les Municipaux Messieurs Reynold Michel et Bernard Bovet, ainsi que la boursière Isabelle Lavenex se sont rendus disponibles le 25 juin pour apporter des renseignements. Jean-Yves Brechbühl et Carine Gigandet étaient excusés.

La Municipalité propose de reconduire le taux d'impôt communal 2021 à 71% de l'impôt cantonal de base. Elle considère que la réduction de 2 points pour 2020 n'a pas encore montré ses effets, ce qui ne justifie pas de modification. Vu les mesures sanitaires imposées suite au COVID, la Commission de Gestion réunie en juin, a estimé qu'il était prématuré de se déterminer compte-tenu du fait que le Conseil de juin a été annulé et que la prochaine séance n'aura pas lieu avant septembre et que l'impact économique du COVID sur les finances de la commune ne pouvaient être présumées.

Depuis, une consultation informelle récente avec la boursière communale a permis à la Commission de tirer la conclusion que les mesures n'avaient pas eu d'impact perceptible. Il n'existe pas d'indices suffisants permettant d'affirmer que la situation risquerait de s'aggraver. Les autorités cantonales et fédérales n'ont émis aucune injonction à l'intention des communes.

Le rapport de la Commission sur les comptes 2019 présente une bonne santé financière de la commune.

Dans ces circonstances, la Commission décide d'accepter l'arrêté d'imposition 2021 reconduisant le taux d'impôt communal à 71% de l'impôt cantonal de base.

Jean-Yves Brechbühl, Municipal, relève qu'il était bien présent le 25 juin.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous l'arrêté d'imposition 2021 reconduisant le taux d'impôt communal à 71% de l'impôt cantonal de base.

Pour: 59

Contre: 0

Abstentions: 0

L'arrêté d'imposition 2021 reconduisant le taux d'impôt communal à 71% de l'impôt cantonal de base est accepté.

7. Préavis municipal relatif à une demande de crédit d'investissement pour aménagement de la déchetterie

Carine Gigandet, Municipale, lit le préavis. Des aménagements sont nécessaires à la déchetterie pour remplir les normes de sécurité édictés par la SUVA. La Municipalité projette d'aplanir le sol avec du béton sur une bande allant du cabanon jusqu'au grillage (côté Pompages) et d'acquérir plusieurs échelles d'accès sécurisées aux bennes de déchets verts, inertes et papier. Le prix des travaux et achats se montent à CHF 19790.00.

La Municipalité demande au Conseil un crédit d'investissement de CHF 20000.00 financé par les liquidités et amorti sur 10 ans.

Christian Mojonier, rapporteur de la Commission, lit le rapport. La Commission composée de Louis-Pierre Bovet, Yvan Monnier et lui-même se sont réunis le 19 août 2020. La séance s'est déroulée à la déchetterie en présence de Carine Gigandet, Municipale. Suite à la visite de la déchetterie et aux renseignements reçus de la Municipale, la Commission a pu se positionner sur la demande de crédit d'investissement de la Municipalité. Les travaux et acquisitions proposées par la Municipalité correspondent aux besoins de rendre cet endroit plus sûr. La Commission demande donc au Conseil d'accepter le crédit tel que présenté.

Charles Monnier demande ce qu'il en sera des jus d'écoulement en surfacant de manière imperméable. **Carine Gigandet, Municipale**, répond qu'il y aura une légère pente côté Bulande avec une grille. Charles Monnier demande si le Service des Eaux a été consulté. **Carine Gigandet, Municipale**, répond que Guy-Daniel Monnier a été consulté et qu'au vu de la surface, aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire.

Christian Monnier relève qu'à l'époque, il lui semble qu'il y avait une interdiction de surfacer cet endroit à cause des écoulements. Pourquoi ne pas faire un bitume poreux, perméable ? Jean-Jacques Monnier se rappelle de la problématique qu'il avait en cas de neige lorsqu'il travaillait à la déchetterie. On lui avait effectivement répondu que ce n'était pas possible de bétonner. **Carine Gigandet, Municipale**, répond que ce sera bétonné uniquement vers les bennes. Ils vont tout de même se renseigner.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous le préavis municipal relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de la déchetterie ?

Pour: 58

Contre: 0

Abstentions: 1

Le préavis municipal relatif à une demande de crédit d'investissement pour aménagement de la déchetterie est accepté.

8. Election du bureau

Le président laisse la parole au vice-président, Sébastien Gauthey pour l'élection du Président. **Sébastien Gauthey, vice-président**, préside l'assemblée le temps de l'élection du président. Jean-Luc Porchet, seul candidat est réélu par acclamation de l'assemblée.

Jean-Luc Porchet, Président, reprend la présidence du Conseil en remerciant l'assemblée pour sa confiance.

Sébastien Gauthey, seul candidat à la vice-présidence, est également réélu par acclamation des Conseillers.

Christine Monnier et Barbara Bovet, scrutatrices, se représentent et sont réélues par acclamation.

Maryline Bissat et Gaël Roch suppléants scrutateurs, se représentent et sont réélus par acclamation.

Le Président remercie le bureau et la secrétaire et informe qu'il va continuer à son poste quelques petites années.

9. Divers

Le président informe que le prochain conseil aura lieu le 29.10.2020.

Charles-Louis Morel, en tant qu'ancien Municipal des eaux se demande l'état des conduites des fontaines. Il doute du bon état du tronçon depuis la source jusqu'à la Cheminée. **Reynold Michel, Municipal**, répond qu'il n'a pas eu le temps de se pencher là-dessus. Il est allé voir une fois sur le site. Charles-Louis Morel demande ce qu'il faut faire pour ne pas que ça reste en stand-by. Le Municipal répond que ça va être fait.

Josette Morel demande pour quelle raison le village n'a pas été averti de la pose d'une antenne au terrain de foot. **Reynold Michel, Municipal**, répond qu'une demande CAMAC et un avis officiel ont été faits mais ils n'ont pas jugé utile de le mettre dans l'Arnex-Info car il ne s'agit pas d'un journal officiel.

Philippe Monnier demande si le projet de la Place n'aurait pas dû être adopté par le Conseil. **Bernard Bovet, Municipal**, répond qu'ils attendent la fin de la mise à l'enquête et ensuite le projet complet sera soumis au Conseil pour aval. Philippe Monnier demande ce qu'il en sera si le Conseil refuse le projet complet, les frais engagés seront perdus. S'il y a des oppositions de la population envers le projet, une acceptation préalable du Conseil aurait peut-être été un poids pour lever les oppositions devant le juge.

Jean-Jacques Monnier demande où on en est vis-à-vis du budget de Bulande. **Jean-Yves Brechbühl, Municipal**, répond qu'il y a eu quelques surprises, comme les murs qui étaient posés sans fondations. Des nouvelles fondations et des murs en béton ont été créés. D'autre part, l'architecte avait supprimé des postes importants comme les pare-à-tonnerre, l'escalier extérieur, les sécurités incendie ce afin de diminuer les coûts du projet, ce que la Municipalité n'avait pas remarqué de suite. Si non, les entreprises ont bien joué le jeu. Charles Monnier demande le dépassement en pourcent. **Jean-Yves Brechbühl, Municipal**, répond que le dépassement est de 10%, soit un dépassement acceptable avec un bon résultat du projet. Christian Mojonnier informe qu'il a loué la salle chauffée la semaine dernière et qu'il en a été très content. Charles Monnier demande si les tarifs vont être mis à jour. **Jean-Yves Brechbühl, Municipal**, informe qu'ils ont mis les tarifs à jour après avoir consulté les tarifs d'autres communes. Ils ont fait une cohérence entre la Grande-salle et Bulande. Les tarifs sont sur le site internet. Charles Monnier demande si des parcomètres sont prévus en Bulande. Le Municipal répond que non, il y a des bandes jaunes.

Marie-Claire Stern demande si les horaires de location seront revus. Il faut louer 2 jours si on veut pouvoir mettre des boissons au froid et préparer la salle. **Jean-Yves Brechbühl, Municipal**, répond que les fois où ils ont laissé la salle à disposition le jour d'avant gracieusement, les gens ont exagéré. Donc ils n'ont pas prévu de modifier la chose. Ils sont toutefois ouverts à la discussion au cas par cas.

Pierre Bovet demande à avoir les plans du projet de la Place sur le site internet, comme déjà demandé au dernier Conseil. **Bernard Bovet, Municipal**, prend note de la demande et va voir si c'est techniquement possible de le faire avec le site.

Nicolas Bovet, revient sur la circulation à la route d'Orbe. N'est-il vraiment pas possible de mettre un panneau à la sortie pour ralentir le trafic ? Il a remarqué qu'une fixation pour poser un panneau a été installée sur un candélabre qui ne semble plus très stable, d'ailleurs.

Bernard Bovet, Municipal, répond qu'un radar pédagogique est effectivement prévu à cet endroit. Il sera posé la semaine prochaine.

André Roch, Syndic, rappelle qu'en mars prochain, il y aura le renouvellement des autorités communales. Une discussion a donc eu lieu en séance de Municipalité à ce sujet. Le Syndic désire continuer pour 2 ou 3 ans, les Municipaux souhaitent également continuer, sauf Bernard Bovet qui a pris la décision d'arrêter après 23 ans de Municipalité. **Bernard Bovet, Municipal**, annonce avec émotion sa démission mais une certaine lassitude l'a poussé à prendre cette décision. Il incite les Conseillers à se porter volontaires.

Le Président remercie les Municipaux pour leur engagement et félicite Bernard Bovet pour sa carrière de Municipal.

Le Président clôt la séance à 21H30.

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Cathy Siegenthaler